

Convention du Conseil de l'Europe sur
la protection de la profession d'avocat



NOTE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat

De quoi s'agit-il ?



Cette année, la Journée européenne des avocats met l'accent sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat, une nouvelle étape importante pour garantir que les avocats puissent travailler librement et en toute indépendance pour défendre les droits des justiciables. Cette Convention, une fois adoptée, encouragera le plus grand nombre de pays possible, en Europe et au-delà, à s'engager à respecter ses principes en la signant et en la ratifiant (c'est-à-dire en acceptant d'y être liés).

En quoi cela vous concerne-t-il ?

Les avocats jouent un rôle essentiel dans la société. Ils aident les citoyens à défendre leurs droits, à accéder à la justice et à faire respecter l'équité. Cependant, de nombreux avocats dans le monde font l'objet de menaces, de harcèlement et d'ingérences simplement parce qu'ils font leur travail. Sans avocats travaillant en toute indépendance et en toute sécurité, l'accès de tous à la justice est menacé. Cette Convention vise à protéger les avocats afin qu'ils puissent poursuivre leur travail essentiel, qui bénéficie à l'ensemble de la société.



Comment la Convention protège-t-elle les avocats et le public ? La Convention établit des règles claires pour que les avocats puissent exercer sans craintes ni restrictions. Voici quelques exemples de ce que cela signifie pour vous :

Des conseils juridiques privés et confidentiels :

Les avocats pourront rencontrer leurs clients en privé et communiquer confidentiellement de toutes les manières possibles, sans risque de surveillance ni d'être exposés. Tout ce que vous direz à votre avocat restera confidentiel. Tout le monde pourra ainsi obtenir des conseils juridiques en toute sécurité, sans crainte de représailles de la part d'acteurs étatiques ou non étatiques.

La sécurité des avocats :

La Convention protège les avocats contre le harcèlement, les menaces et les attaques liées à leurs activités professionnelles. Elle garantit également que les avocats bénéficient d'un soutien juridique en cas de violation de leurs propres droits.

Représentation équitable :

Les avocats auront le droit de représenter efficacement leurs clients dans toutes les procédures, y compris en remettant en cause l'impartialité si nécessaire. Cela garantit des procédures judiciaires justes et équitables pour tous.

Une profession indépendante :

La Convention garantit que les avocats peuvent adhérer et travailler au sein d'associations professionnelles indépendantes, libres de toute ingérence gouvernementale. Ces associations sont essentielles au respect des normes professionnelles et à la protection de la confiance du public dans la justice. Elle garantira également la qualité de la représentation et des conseils fournis par l'avocat à tout un chacun.

L'égalité d'accès à la profession :

L'admission à la profession d'avocat doit être équitable et reposer sur des critères transparents. Cela garantit que des personnes qualifiées peuvent devenir avocats et que les décisions concernant leur carrière sont prises de manière équitable et peuvent faire l'objet d'un recours.



Comment fonctionne la Convention ?



Pour s'assurer que ses règles sont respectées, la Convention met en place un **système de suivi** :

Des examens réguliers :

Les experts vérifieront périodiquement la manière dont les pays mettent en œuvre la Convention. Ils recueilleront des informations auprès des gouvernements, des associations juridiques et d'autres acteurs pour s'assurer que les normes sont respectées.

Actions urgentes :

En cas de violations graves, les experts peuvent demander des informations immédiates et prendre des mesures pour remédier à la situation, garantissant ainsi une action rapide pour protéger les avocats et l'état de droit.

Un retentissement mondial

Bien que conçue pour l'Europe, la Convention est **ouverte aux pays du monde entier**. En donnant un exemple fort, elle peut également inspirer des efforts similaires dans d'autres régions, contribuant ainsi à protéger les avocats et à renforcer les systèmes judiciaires à l'échelle mondiale.



Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Cette Convention ne concerne pas que les avocats : elle concerne le droit de chacun à une représentation juridique équitable et indépendante. En protégeant les avocats, elle préserve votre capacité à défendre vos droits, votre accès à la justice et votre confiance dans le système juridique. Elle garantit que les avocats peuvent travailler sans crainte, ce qui leur permet de se concentrer sur les moyens de vous protéger vous ainsi que l'état de droit.



Conclusion

La Convention sur la protection de la profession d'avocat est un outil essentiel pour défendre la démocratie, la justice et les droits humains. L'ensemble de la société bénéficie du fait que les avocats puissent exercer de manière indépendante et en toute sécurité. Cette Convention constitue un engagement à garantir l'accès à la justice pour tous et à préserver l'état de droit pour les générations futures.



Des informations plus détaillées sur la Convention sont disponibles dans la [note explicative](#).